

THEME DU DEBAT : COMMENT LES PARENTS ET LES PARTENAIRES EXTERIEURS A L'ECOLE PEUVENT-ILS FAVORISER LA REUSSITE SCOLAIRE DES ELEVES ?

1. Place des parents d'élèves dans les établissements

Les fédérations de parents ont de plus en plus de difficultés à recruter des adhérents surtout en lycée. Il semblerait qu'il y ait une scission entre le collège et le lycée dans l'esprit des familles. Les parents hésitent à suivre la scolarité de leurs enfants dans les lycées pour deux raisons : refus de la part des adolescents et méconnaissance du lycée de la part des familles, le lycée n'étant plus une structure de proximité.

Par ailleurs, les parents ont le sentiment que l'Etat ne reconnaît que la présence des fédérations et non la présence des parents pris individuellement : donner plus de poids aux associations des parents d'élèves « sans étiquette ».

2. Place des structures locales dans les établissements

Les associations de quartier

Il y a une réticence de la part de l'Ecole pour accueillir des associations. L'Etat refuse la présence de certaines associations dans les établissements et oblige celles-ci à effectuer des démarches administratives pour leur en permettre l'accès.

Les actions que les élèves mettent en place dans leur quartier, au sein d'associations... ne sont pas validées par l'Ecole.

Les instances municipales

Les contrats avec les services municipaux sont plus riches dans le 1^{er} degré et plus rares dans le 2^d degré surtout avec les lycées.

3. Mise en place de l'Ecole Ouverte

Les expériences des Ecoles Ouvertes permettent aux élèves de connaître leur établissement « en douceur » pour les 6^{èmes} et de le découvrir sous un autre angle pour les autres niveaux. De plus, ce dispositif offre aux élèves une possibilité de réviser sérieusement et de participer à des activités culturelles, sportives...

TROIS PROPOSITIONS

- Renforcement de la participation des établissements scolaires dans la vie locale.
- Développement de l'Ecole Ouverte
- Mise au point de protocoles d'évaluation avec les partenaires extérieurs à l'Ecole pour valider les actions menées par les jeunes en dehors des établissements scolaires.